

# **LGBT: les droits de toutes et tous sont les droits de chacun-e !**

L'organisation syndicale **Solidaires**, fidèle aux valeurs de justice et d'égalité qu'elle défend, s'engage, lutte et dénonce toute forme de discrimination, et notamment celles fondées sur l'orientation sexuelle, le statut assigné de genre, ou sur le statut sérologique des salarié-e-s.

Dans les entreprises, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales, **Solidaires** s'engage également à défendre toute personne victime de discriminations et refuse tout comportement équivoque, insultant ou stigmatisant, sur le lieu de travail ou ailleurs.

En tant que syndicalistes, nous pensons que c'est par l'action collective, par les actions syndicales, que ces discriminations doivent être dénoncées et combattues, qu'elles émanent des patrons, de la hiérarchie, ou de toute personne de l'entreprise.

**C'est collectivement, qu'il faut imposer des droits, en obtenir de nouveaux et refuser tout comportement homophobe, lesbophobe ou transphobe. Tel est aussi notre engagement syndical.**

## **Visibles Égaux et Solidaires**

A Paris les lesbiennes, les gays, les bis et les trans ont la liberté de manifester dans les rues, se tenir par la main ou s'embrasser. Néanmoins ce geste d'amour naturel n'est pas toujours bien accepté.

Il reste un programme éducatif à mettre en place, à destination des plus jeunes, pour éviter les préjugés et faire réellement changer les mentalités.

Dans certains pays européens, comme en Russie en Pologne ou en Serbie, les marches des fiertés sont interdites ou violemment réprimées.

Dans le monde, ce sont encore 80 états qui condamnent l'homosexualité, et dans une dizaine de pays la sanction prévue est la peine de mort.

**Chaque fois que des initiatives sont prises pour plus de visibilité ou pour l'égalité des droits, la droite réactionnaire et les institutions religieuses s'érigent en défenseurs de la morale et de la famille, alimentant les violences homophobes et transphobes.**

Les exemples ne manquent pas !!

Le kiss-in organisé le 14 février 2010 a dû être déplacé à Saint Michel, bien que prévu sur le parvis de Notre Dame, sous la pression des groupes de catholiques d'extrême droite.

La récente polémique sur le documentaire « le baiser de la lune » montre à quel point un simple documentaire, crée pour susciter le débat parmi les enfants et éduquer à l'altérité, remet en selle les comportements homophobes de la droite, Christine Boutin et Luc Chatel en tête.

Faut-il rappeler les propos homophobes de députés UMP déclarant que l'homosexualité était inférieure à l'hétérosexualité ? Et les effusions homophobes lors du vote sur le pacs en 1999 ?

Et les agressions transphobes, notamment celle de comédiennes trans, du film « mourir comme un homme », agressées à Paris en ce mois de mai 2010, du simple fait d'être trans et visibles.

Etc...

**Au regard de l'histoire du mouvement LGBT, et des mouvements sociaux en général, les droits se gagnent par les luttes, la construction d'un rapport de force collectif, politique ou syndical. Les droits LGBT ont été conquis de haute lutte, depuis des décennies. Solidaires se battra pour les garder, les faire avancer, les améliorer, en tant que syndicalistes, au quotidien, dans nos lieux de travail.**

## **Marches forcées ?**

Depuis des années, les mots d'ordre des marches des fiertés se ressemblent et demandent l'égalité des droits entre homos et hétéros. Malgré un nombre toujours aussi important de participant-es, le côté festif et tolérant de ces manifestations est systématiquement mis en avant, quant aux revendications, elles sont soigneusement oubliées, enterrées ou édulcorées.

Force est de constater que, depuis 2002 et le retour de la droite décomplexée aux affaires, les gouvernements successifs n'ont rien fait pour donner satisfaction aux revendications d'égalité civile. La seule avancée est fiscale: concernant le PACS, l'automatisation de la déclaration d'impôts commune est effective dès le premier jour de sa signature.

Faut-il avoir de l'argent, un certain standing social pour pouvoir être gay, lesbienne ou trans ?

Faut il être cadre sup', suivre les standards de la mode gay ou lesbienne pour pouvoir avoir sa place dans le « milieu » parisien ?

Faut il avoir sa tronche en couv' des magazines de la « communauté », dans les photos de soirées branchées pour « en être » ?

Chacun-e doit pouvoir vivre son genre, sa sexualité comme il l'entend, quels que soient ses origines, son statut social, son apparence physique.

**Ne laissons pas le « marché » forger nos identités !**

## Des lois contre les discriminations à connaître et à faire respecter

**L'article 225-1 du code pénal** stipule « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur sexe... de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle »

L'aggravation des sanctions, lorsque les crimes et délits sont commis en raison de « l'orientation sexuelle de la victime ».

**L'article L1132-1 du code du travail** prévoit notamment qu'aucune personne « ne peut être écartée d'une procédure de recrutement, de l'accès à un stage ou à une période de formation », « aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire »... « En raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, ou de son orientation sexuelle (...) ».

**Enfin l'article 6 de la loi 83-634** portant droits et obligations des fonctionnaires précise « qu'aucune distinction directe ou indirecte ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur orientation sexuelle... »

Des lois existent, la HALDE est un outil qui doit être saisi pour les faire respecter. Cependant, cette institution a ses limites politiques et juridiques concernant les personnes trans: en effet, elle ne reconnaît pas la transphobie en tant que discrimination.

L'entreprise, l'administration, les lieux de travail en général sont des endroits où les oppressions se font jour. La discrimination est leur qualification juridique.

Combien de personnes LGBT en général doivent supporter au boulot les rumeurs, les sous entendus ?

Une victime, surtout si elle est isolée, aura toujours des difficultés à faire valoir ses droits, prouver des agissements quotidiens, pas forcément écrits, qui amènent à une situation de discrimination dans l'entreprise.

**Solidaires porte ce combat pour l'égalité et souhaite le faire par l'action syndicale, en affirmant le droit de chacun à l'indifférence et à l'égalité des droits.**

**Solidaires porte ce combat, de manière unitaire, pour faire respecter les droits et la vie privée de chacun-e, mais aussi combattre les comportements LGBTphobes parmi nos directions, nos hiérarchies, nos collègues....**

## Solidaires exige:

- L'égalité des droits en matière civile (accès au mariage)
- la reconnaissance par les administrations et la HALDE de la transphobie en tant que discrimination pleine et entière
- Droits égaux en matière de filiation (reconnaissance intégrale du deuxième parent, accès à l'adoption et à la procréation médicalement assistée), de transmission des biens, et ce, quel que soit le statut de communauté de vie (mariage, pacs, concubinage)
- L'égalité des droits sociaux quelle que soit la communauté de vie : couverture sociale, congés communs, congés liés à la filiation, pensions de réversion,...
- L'égalité des droits pour les personnes trans: dépsychiatisation, respect des choix de vie et d'identité
- La transformation du congé de paternité en congé de parentalité, permettant au deuxième parent, quel qu'il/elle soit, de s'occuper de son enfant
- Droit d'asile pour tous les LGBT discriminés dans leur pays d'origine
- Mise en place par l'éducation nationale de programmes de sensibilisation et d'éducation sur le respect de la vie sexuelle et affective de chacun

